



CCAS du 10 mai 2016

Déclaration et compte-rendu CFDT

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs les membres du CCAS.

Notre intervention portera sur deux sujets.

- Sur la réorganisation de la DRH, nous apprenons le départ de M. Billiottet et nous sommes particulièrement inquiets quant à la continuité de ce service. Comment sera-t-il réorganisé ? Le responsable est-il nommé ? Est-il dans la salle ?

Notre inquiétude sur l'intérêt que l'administration centrale porte à l'action sociale s'aggrave d'autant, lorsque nous ne pouvons que constater l'absence réitérée de la directrice des ressources humaines que vous ne manquerez pas d'excuser une nouvelle fois.

- S'agissant des crédits d'action sociale : nous notons une forte demande des services pour 2016 au regard de leur consommation 2015. A titre d'exemple, pour l'Ile-de-France, c'est un tiers de son budget en supplément et pour les autres les demandes complémentaires avoisinent les 100 000€. Quelle analyse portez-vous face à cette situation ?

Sur le tableau DRICE 2016, entre les besoins exprimés et le total des crédits délégués serez-vous en capacité d'assurer les compléments sollicités par les services ?

Enfin, sur la création des CLAS, nous sommes convaincus que vous allez nous annoncer que tous les CLAS sont enfin créés.

Merci de votre attention et des réponses que vous allez nous apporter.

Pour l'administration : M. Le Guern – M. Robin – Mme Palud – Mme Guillou – Mme Restoin
CFDT : Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat.

Réponses de l'administration

Sur l'organisation de la DRH

Actuellement, 4 préfigurateurs sont chargés d'investiguer les champs d'activités, 3 sont déjà nommés, 1 sur le point de l'être. Les champs d'activités sont les suivants :

- 1 – un service activités transversales,
- 2 – un service sur la vie de l'agent, principalement CAP – GA PAYE,
- 3 – un service développement professionnel et accompagnement des services,
- 4 – un service champ ministériel, courriers parlementaires.

Cette nouvelle réorganisation devrait donner le jour à des micro organigrammes tout au long de l'année, puis au moins d'avril 2017 un organigramme définitif lié au déménagement à la Grande Arche.

Pour ce qui concerne l'action sociale

Mme Palud assurera l'intérim mais on peut d'ores et déjà acter que le CCAS sera géré soit dans le service « vie de l'agent » soit dans le service « développement professionnel et accompagnement des services ».

Cette nouvelle réorganisation de la DRH permettra peut-être enfin à la Directrice des Ressources Humaines, aujourd'hui submergée, de venir nous rencontrer dans le cadre des CCAS plénières.

L'ensemble des organisations syndicales regrette que tous ces éléments n'aient pas été portés à leur connaissance lors du dernier CCAS du 3 mars 2016.

Sur les crédits d'action sociale

Monsieur Le Guern nous informe qu'une solution budgétaire devrait être trouvée pour combler le déficit à ce jour annoncé de 750 000€.

Cela ne nous rassure pas sachant qu'un surgel budgétaire supplémentaire de 2.29% (365 098€) pèsera sur la réserve des 15% non déléguée aux services.

A cela s'ajoutent les factures impayées 2015 de restauration et les intérêts moratoires. Il est évident que nous repartirons en 2017 avec des impayés.

Sur la forte demande des services pour 2016 au regard de leur consommation 2015

L'administration nous rassure. Les besoins exprimés sont toujours beaucoup plus importants que les besoins réels. En fait les services demandent beaucoup pour avoir un peu.

Nous voilà donc encore rassurés !

Sur l'ensemble des travaux présentés par l'administration, beaucoup de questionnement sur la restauration administrative. L'administration propose un diagnostic pour définir la position du ministère.

Nous continuons de nous inquiéter sur l'avenir des restaurants administratifs et d'une volonté déguisée de l'administration de supprimer un jour ces restaurants. D'ailleurs, à la DREAL PACA un nouveau bâtiment pour accueillir les agents a été construit et le restaurant prévu est définitivement « parti aux oubliettes ».

Sur le service social

Mme Roussin – conseillère technique de service social - nous présente le bilan du service pour l'année 2014.

Celui-ci repose essentiellement sur les synthèses régionales remontées par les assistants sociaux et les CRCAS. Elle explique tout au long de cette présentation que les fonctions des assistants sociaux ont depuis quelques années muté. Elle définit les nouvelles priorités d'actions qui sont :

- Accompagnement des réformes et RPS avec un repérage de la désinsertion professionnelle
Leur métier, aujourd'hui, se concentre sur ce périmètre d'actions pour en amont, alerter les managers des décrochages.

Bien évidemment, cela ne se substitue pas à l'accompagnement individuel, problèmes financiers et handicap.

La CFDT est depuis longtemps convaincue que la souffrance au travail est devenue une problématique sociale professionnelle avérée.

Par contre, nous ne sommes pas certains que cette dimension intégrée par les assistants sociaux et qu'ils souhaitent mettre à profit dans les services pour prévenir plutôt que guérir, soit bien accueillie par l'ensemble de nos managers (chefs de service,...)

Sur notre intervention Mme Roussin explique qu'il peut effectivement y avoir des services fermés à ce nouveau champ d'investigation dans lequel les assistants sociaux se sont investis, mais elle espère, qu'avec le temps, cette plus-value sera reconnue par les chefs de service.

Pour la CFDT, les représentants du personnel devront s'engager auprès des assistants sociaux pour que cette nouvelle dimension, dans le cadre de leurs missions, soit prise en compte par les chefs de service.

Création des CLAS

Sur notre demande l'administration nous livre les derniers chiffres : sur 135 services pouvant disposer d'un CLAS, seuls 131 CLAS ont été constitués.

3 services n'ont pas de candidat : Gers, Orne et Hérault (1 candidat pressenti). A la DDT de l'Orne les organisations syndicales du MAAF s'opposent en comité technique à la constitution du CLAS, et enfin à la Réunion 38 agents ne permettent pas la constitution d'un CLAS et les organisations syndicales s'opposent à la création d'un CLAS interservices (DEAL).

Nous sommes intervenus pour préciser

- d'une part, que si nous ne pouvions admettre qu'un directeur s'oppose à la constitution d'un CLAS, il en était de même pour les organisations syndicales et nous demandons qu'à défaut de cette instance, une organisation puisse permettre aux agents de bénéficier des prestations sociales, sachant qu'il y a toujours une commission « aides matérielles » dans les services,
- d'autre part, qu'il est absolument impossible de voir figurer dans l'annuaire, des présidents de CLAS, qui ne disposeraient que de 0% de temps pour effectuer leur mission sociale.

Nous avons bien compris et l'avons dit, que pour les directeurs il s'agissait de conserver 1 ETP et la mission qui y était rattachée, pour l'agent de conserver son poste le jour où il décidera de ne plus se représenter comme président de CLAS. Ces petits arrangements ne sont pas sains et nous demandons à l'administration de permettre aux directeurs de conserver l'ETP, tout en garantissant à l'agent de retrouver son poste à la fin de son mandat.

Fin de la séance à 13h45.